

# PENSEZ À RENOUVELER VOTRE CERTIPHYTO À TEMPS !!

## La Chambre d'Agriculture du Lot vous accompagne dans votre renouvellement

Instauré dans le cadre du plan Ecophyto, le Certificat Individuel Professionnel Produits Phytopharmaceutiques (CIPP, ex Certiphyto) atteste de vos connaissances suffisantes pour une utilisation responsable des produits phytosanitaires.

Toute personne qui achète, applique, conseille ou met en vente des produits phytosanitaires doit être en possession d'un Certiphyto spécifique à son activité.

La Chambre d'Agriculture du Lot est un Centre de formation agréé pour l'obtention du Certiphyto.

### RAPPEL SUR LES DIFFÉRENTS CERTIPHYTO

		Mon activité au sein de l'entreprise	
	J'applique des produits phytosanitaires	Oui	Oui
	je décide des programmes de traitement	Non	Oui
	J'achète des produits phytosanitaire	Non	Oui
L'activité de mon entreprise	Ne réalise pas de traitements phytosanitaires en prestation chez des tiers	<b>CERTIPHYTO OPERATEUR</b>	<b>CERTIPHYTO DECIDEUR</b> en entreprise <b>non soumise</b> à agrément
	Réalise des traitements phytosanitaires en prestation chez des tiers (service facturé)		<b>CERTIPHYTO DECIDEUR</b> en entreprise <b>soumise</b> à agrément

**OPERATEUR** : Les salariés en exploitation agricole, en entreprise de travaux agricoles ou en travaux paysagers, agent de collectivité territoriale : à qui l'on indique quel travail faire et avec quels produits.

**DECIDEUR** en entreprise **non soumise** à agrément : les chefs d'exploitations ou salariés en exploitation agricole qui achètent et utilisent les produits seuls ou dans le cas d'entraide entre exploitations.

**DECIDEUR** en entreprise **soumise** à agrément : Les chefs d'entreprise de travaux agricoles ou paysagers. Tous ceux qui font de la prestation de service avec facturation.

**Il existe des équivalences totales ou partielles entre certains certificats.**

## QUAND RENOUVELER SON CERTIPHYTO ?

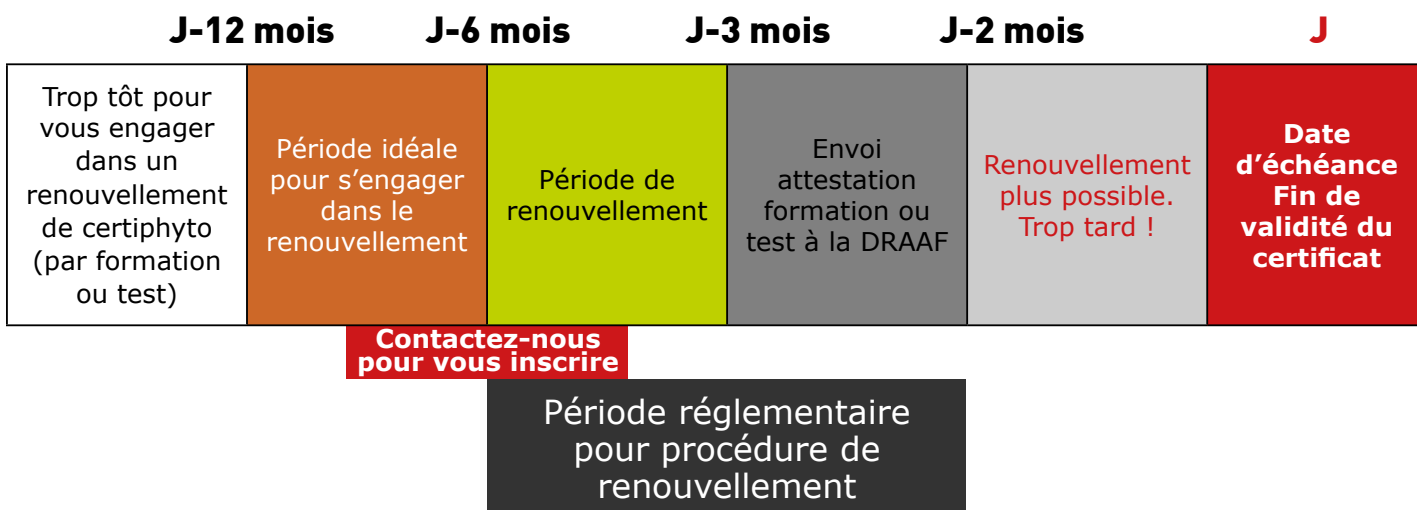
Si vous êtes un utilisateur en exploitation agricole, la durée de validité de votre primo-certificat est différente selon la date à laquelle vous l'avez obtenu :

Date d'obtention du primo-certificat	Durée de validité
Entre 2009 et le 30/09/2016	10 ans
A partir du 01/10/2016	5 ans

**Etape 1** : Il faut tout d'abord bien regarder et noter la date de validité de votre certiphyto. Elle est indiquée sur votre carte certiphyto ou sur votre attestation Certiphyto (envoyée par l'administration).



**Etape 2** : Reportez cette date « J » sur le schéma ci-dessous et voyez votre délai :



**Exemple** : Dans cet exemple où la date d'expiration est juillet 2020, il est nécessaire de penser au renouvellement dès juillet 2019.

**Attention**, si le délai de demande de renouvellement du certificat est dépassé (moins de 2 mois avant la date d'échéance du certificat), le titulaire devra repasser un primo-certificat (formation de 2 jours avec test informatique).

## COMMENT RENOUVELER SON CERTIPHYTO ?

Plusieurs dispositifs existent :

	La formation Certiphyto	Le test	Les formations labellisées Ecophyto
Descriptif	Vous participez à une formation qui aborde la réglementation, l'impact sur l'environnement, la santé et les techniques alternatives	Vous répondez à un QCM en lien avec l'utilisation des produits phytosanitaires	Vous participez à des formations (14 heures – 2 jours) qui vous intéressent parmi celles labellisées ECOPHYTO par Vivea Et Vous suivez un complément en ligne (internet) sur les aspects réglementaires
Durée	7 heures (1 jour)	2h	14 heures
Tarif	Fonds Vivea	Prestation payante	Fonds Vivea
La Chambre d'Agriculture du Lot	Réalise des formations de renouvellement sur tout le département	Vous adresse des documents et vous met à disposition une salle et des ordinateurs	Le réseau des Chambres d'Agriculture de la région ou voisine, vous propose des formations labellisées Ecophyto
Les plus	Voie classique qui vous permet d'assurer le renouvellement de votre CERTIPHYTO.  Pas d'évaluation des connaissances  Permet d'actualiser et renforcer vos connaissances et d'échanger avec les autres stagiaires	Formule rapide qui nécessite un bon bagage réglementaire (révision fortement conseillée avant de passer le test)  Test de connaissance (30 questions)	Formule adaptée à vos centres d'intérêts. Permet d'anticiper le renouvellement de votre Certiphyto tout en choisissant des thématiques qui vous intéressent.
Remarques	<b>Démarche personnelle de demande du Certiphyto sur <a href="http://service-public.fr">service-public.fr</a></b>	<b>En cas d'échec vous devez alors suivre la formation</b>	<b>A anticiper dans les 3 ans précédant le renouvellement</b>

**Vous recevez ensuite une attestation de formation ou une validation du test**



## QUELLE DÉMARCHE SUIVRE ?

- 1 Contactez la Chambre d'Agriculture pour vous inscrire.
- 2 Réalisez la formation.
- 3 Suite à la participation à la formation de 1 jour, **vous recevrez une attestation.**
- 4 La démarche doit ensuite se faire sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr) avec une téléprocédure spécifique pour effectuer la demande de certificat.
- 5 A la réception de votre demande, l'administration dispose de 2 mois pour la traiter et délivrer le certificat.

**Attention :** L'attribution du certificat est totalement dématérialisée, le certificat est ensuite téléchargeable à partir du compte personnel créé sur [service-public.fr](http://service-public.fr) du demandeur.

## CONTACTEZ-NOUS

**Pôle Environnement et Végétal**

05 65 23 22 22 - [environnement-vegetal@lot.chambagri.fr](mailto:environnement-vegetal@lot.chambagri.fr)

**Service Formation de la Chambre d'Agriculture**

05 65 23 22 13 - [formation@lot.chambagri.fr](mailto:formation@lot.chambagri.fr)

**Vos conseillers sont à votre écoute**  
**Modalités, tarifs et conditions de vente sur demande**

